

AVIS DE PUBLICITE

2022-01 G UTI MA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE GIVET

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	11 janvier 2022
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 12 février 2022 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Occupation du plan d'eau pour le stationnement d'un bateau avec activités commerciales et d'un ponton de 61,20 m ² qui lui est exclusivement réservé
Lieu	Commune : 08600 GIVET Adresse : Quai Tour Victoire Références de l'emplacement : PK 4,200 en rive gauche
Activité(s) pouvant être exercée(s)	À proposer par le candidat
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir photo
Restrictions	
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	Avril 2022
Durée de la COT/AOT	Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans maximum
Critères de sélection	Les critères de sélection seront considérés en fonction : <ul style="list-style-type: none">• du montant de la redevance proposée,• de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)• de la nature et du montant des investissements

projetés

- de la solidité financière du projet

Négociation

Pièces à fournir

oui

- Les statuts ou le Kbis (si société),
- La(es) pièce(s) d'identité des gérant(s) et/ou signataire(s) de l'acte,
- Les documents liés au bateau s'il y a lieu (certificat communautaire, certificat d'immatriculation, sondage de coque...),
- une attestation d'assurance,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un projet proposé ou descriptif de l'activité envisagée,
- un plan d'affaires ou business plan
- une offre de prix.

Dépôt des candidatures

Modalités de transmission

– La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à :

uti.meuse-ardennes@vnf.fr, **en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI Meuse-Ardennes – 2 Avenue de Montcy-notre-Dame
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, **en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.**

Service à contacter pour renseignement

Voies navigables de France
UTI Meuse-Ardennes
2 Avenue de Montcy Notre Dame
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03.24.33.20.48

PLAN DE SITUATION

Descriptif : Quai Tour Victoire à Givet

